

Mécanisme d'admission de l'usager en suspicion de COVID ou non en soins palliatifs et fin de vie à l'urgence (provenance du domicile)

Motif d'admission: détérioration généralisé de l'état ou fin de vie suspectée.

Le médecin fait l'évaluation des symptômes et prescrit le dépistage Covid si requis et ce même si suspicion de mort imminente.

1. Aviser Le COORDONNATEUR (cellulaire 418-332-5405) pour une demande d'hospitalisation à l'étage;
2. Le coordonnateur s'assure que les critères de dépistage sont respectés;
3. Le médecin qui prend en charge l'usager a l'obligation de prescrire la médication.

Si test Covid-19 négatif ou non requis et diagnostic alternatif admettre en zone verte

Si le résultat du dépistage est non disponible (en cours d'analyse) et dans le doute admettre dans la zone COVID du CH

Si le résultat du dépistage est disponible et positif admettre en zone rouge du CH selon le plan de contingence en vigueur